

- 1 Le CNA en 3 questions – Sylvie Vareille
- 2 Présentation de l'avis 90 « Nouveaux compoements alimentaires » – Juliette Lebourg
- 3 Présentation de l'avis 91 « Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire » – Mauranne Lachaise
- 4 Temps d'échanges

1. Le CNA en 3 questions



- 1 Qu'est-ce que le CNA ?
- 2 Qui compose le CNA ?
- 3 Comment fonctionne-t-il ?

Qu'est-ce que le CNA ?



Une **instance consultative indépendante**, chargée d'organiser des débats sur des sujets en lien avec les enjeux d'alimentation ;



Qui formule des recommandations destinées aux **décideurs publics** et aux **acteurs de la chaîne alimentaire** ;



Placée auprès de **4 ministères de rattachement** : **ministère de l'environnement, de la santé, de l'alimentation et de l'économie.**

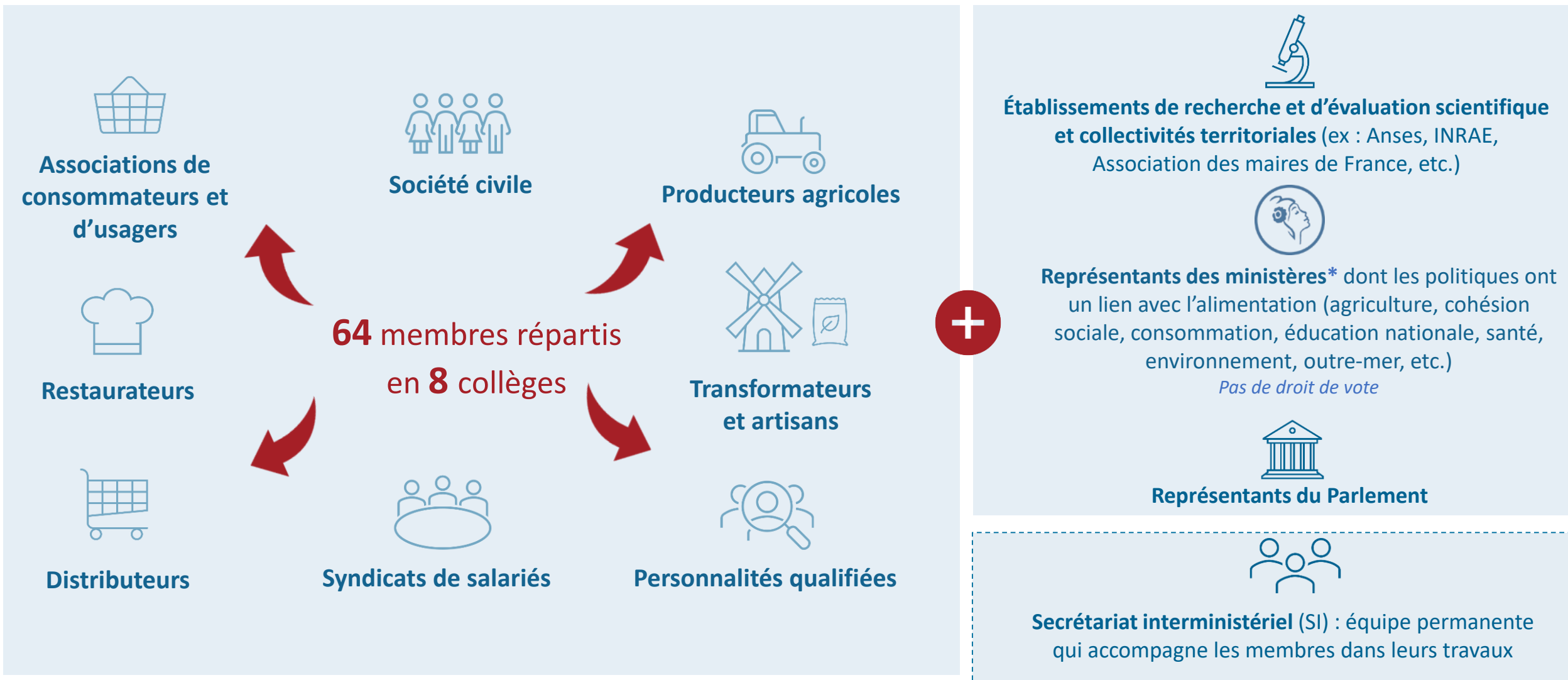


Consultée notamment sur les grandes orientations de la politique relative à la **sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments**, la **qualité des denrées alimentaires**, l'**information des consommateurs**, la **prévention des crises** et la **communication sur les risques** ;



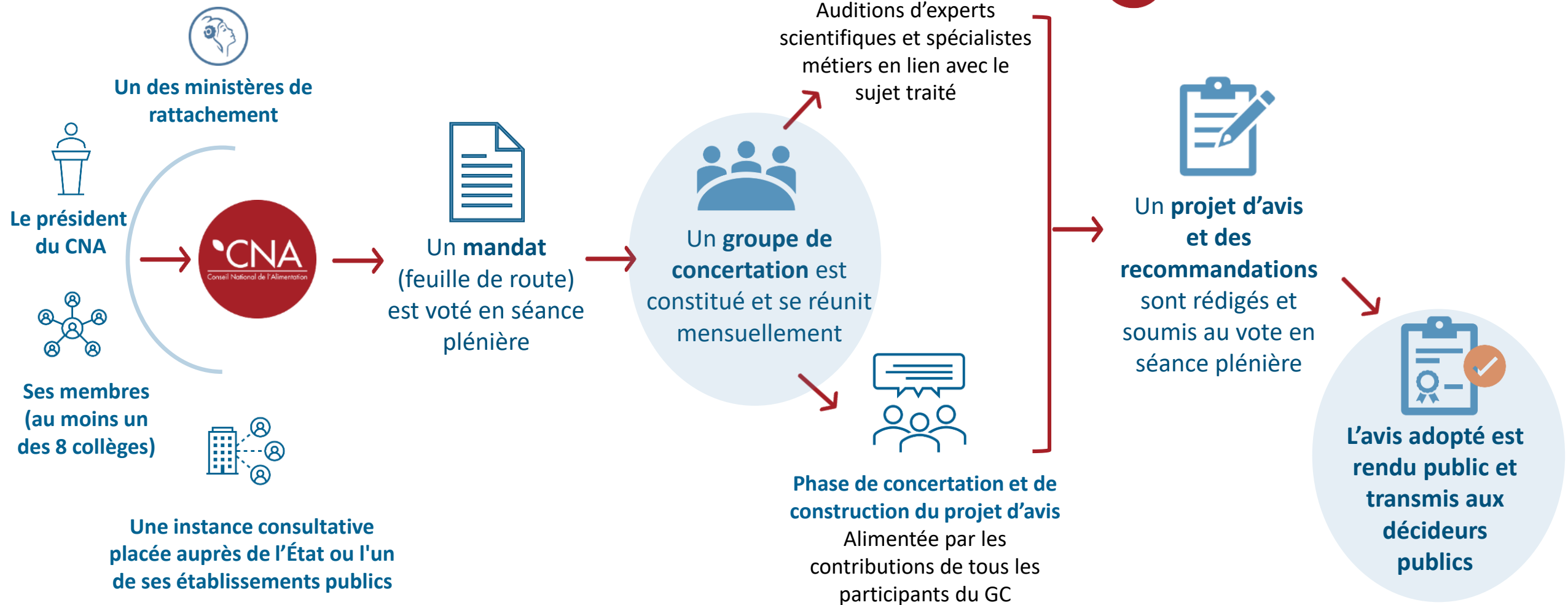
Et qui **associe régulièrement des citoyens à ses travaux** depuis 2020, afin de bénéficier de leurs savoirs et de mieux identifier les attentes sociétales.

Qui compose le CNA ?



Comment fonctionne-t-il ?

Le CNA peut être saisi par :



Comment fonctionne-t-il ?

Certains sujets font l'objet d'une ouverture à la participation citoyenne.



Décision d'articuler un groupe de concertation à de la participation citoyenne



Mise en place d'une cellule de la participation citoyenne



Déploiement du dispositif participatif



Recueil des expressions et enrichissement des débats du groupe de concertation



Publication de l'avis éclairé et des livrables citoyens associés

1^{er} avis éclairé d'expressions citoyennes



SOBRIÉTÉ EN EMBALLAGES ALIMENTAIRES

Développement du vrac et autres pistes d'actions

AVIS 88

CNA



Avec quels outils ?



À quel moment faire intervenir les citoyens ?

Pour quel objectif ?

Les derniers avis du CNA



ALIMENTATION FAVORABLE À LA SANTÉ

AVIS 81



COMITÉ NATIONAL D'ÉTHIQUE DES ABATTOIRS

AVIS 82



AVIS 83



RETOUR D'EXPÉRIENCE DE LA CRISE DU FIPRONIL



ÉDUCATION À L'ALIMENTATION

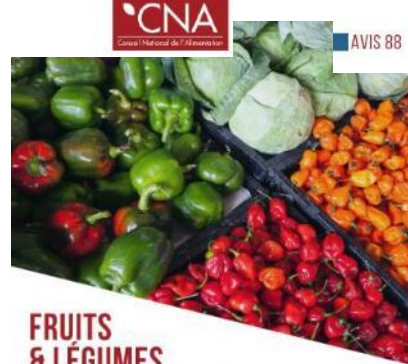
AVIS 84



AVIS 85



RÉFLEXION POUR UNE EXPÉRIMENTATION D'UN ÉTIQUETAGE DU MODE D'ÉLEVAGE



FRUITS & LÉGUMES POUVANT ÊTRE EXEMPTÉS DE L'INTERDICTION DE PRÉSENTATION DANS DES EMBALLAGES PLASTIQUES

AVIS 86 - AVIS INTERMÉDIAIRE



AVIS 88



SOBRIÉTÉ EN EMBALLAGES ALIMENTAIRES

Développement du vrac et autres pistes d'actions



RETOUR D'EXPÉRIENCE DE LA CRISE COVID-19

Période du premier confinement national

AVIS 89



AVIS 90



NOUVEAUX COMPORTEMENTS ALIMENTAIRES

Propositions d'actions pour une alimentation compatible avec des systèmes alimentaires durables



PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

AVIS 91



Temps
d'échange



Avez-vous des
questions ?

CNA

Conseil National de l'Alimentation

Nouveaux comportements alimentaires : quels changements et leviers pour aller vers une alimentation plus compatible avec des systèmes alimentaires durables ?

Présentation de l'avis n°90 du CNA

Académie de l'agriculture – 15 février 2023

Juliette Lebourg, chargée de concertation et adjointe à la secrétaire interministérielle du CNA



1

Définitions : nouveaux comportements alimentaires et systèmes alimentaires durables

Quelques définitions

Comportement alimentaire

Il renvoie à différents stades précédant ou accompagnant l'acte de manger : la planification des repas (modes d'approvisionnement et de préparation du repas, régimes et choix alimentaires), les repas et prises alimentaires (fréquence de la prise alimentaire, lieux de consommation, en famille, à table, quantités consommées, etc.), et les conséquences sur les repas suivants via la gestion des restes, les impacts physiologiques, sociaux, etc. Il peut être **plus ou moins choisi ou subi**, en fonction de l'influence de facteurs individuels et de l'environnement alimentaire.



« Nouveaux » comportements alimentaires

Les nouveaux comportements alimentaires sont compris dans le projet d'avis comme des comportements qui se diffusent de manière accrue depuis une dizaine d'années : ils correspondent à des **tendances émergentes**. Cet avis s'intéresse notamment aux comportements reflétant des **préoccupations fortes quant à l'enjeu de la durabilité des systèmes alimentaires**.



Chiffres clés

En 2019, l'alimentation représente **un quart de l'empreinte carbone** des Français (Source : *Ademe*)

Quelques définitions

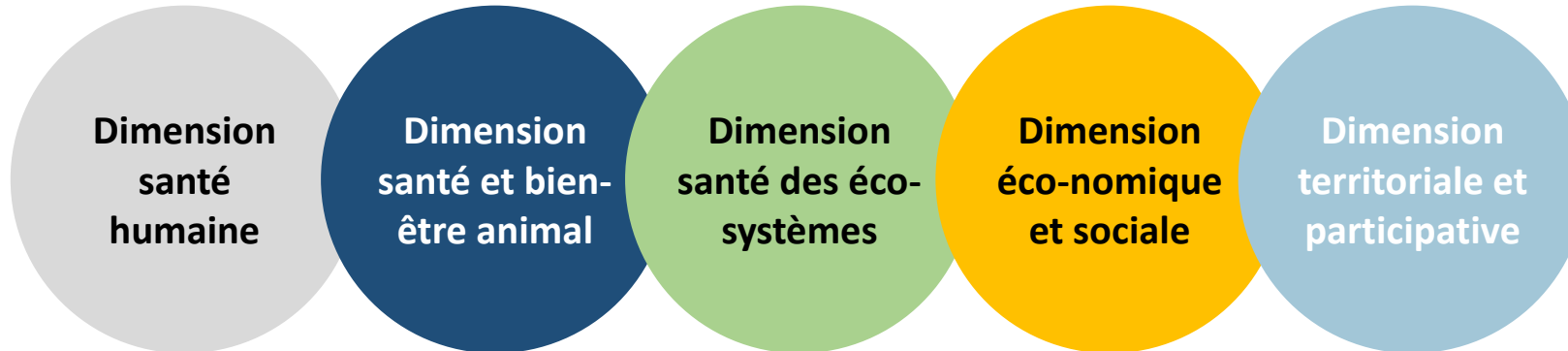


Systeme alimentaire durable (FAO – 2010)

« Assure la sécurité alimentaire et la couverture des besoins nutritionnels pour tous de telle sorte que les bases économiques, sociales et environnementales permettant de générer la sécurité alimentaire et la nutrition pour les générations futures ne soient pas compromises.

Cela signifie que :

- Il est **rentable dans tous les domaines** (durabilité économique) ;
- Il a des **avantages généraux pour la société** (durabilité sociale) ;
- Il a un **impact positif ou neutre sur l'environnement naturel** (durabilité environnementale). »



Systemes alimentaires durables

2

Constats et enjeux : quels leviers, facteurs de changement et contraintes en matière de transition des comportements alimentaires ?

1. Impacts sanitaires et environnementaux

Comportements alimentaires : choix individuels et collectifs qui ont des conséquences pour la santé humaine, animale et environnementale.

Maladies cardiovasculaires

Obésité

Diabète

Certains cancers

Impacts sur la santé humaine

Systemes alimentaires mondiaux = 1/3 des émissions de GES (FAO)

Impacts environnementaux

Consommation de ressources naturelles

Alimentation = un des premiers postes d'émission des Français

Impacts sur la biodiversité

Chiffres clés

En 2018, **69%** des consommateurs déclarent s'intéresser à l'impact de leur alimentation sur leur santé (Ministère de l'agriculture)

Chiffres clés

En 2018, **61%** des consommateurs déclarent s'intéresser à l'impact de leur alimentation sur l'environnement. (Ministère de l'agriculture)

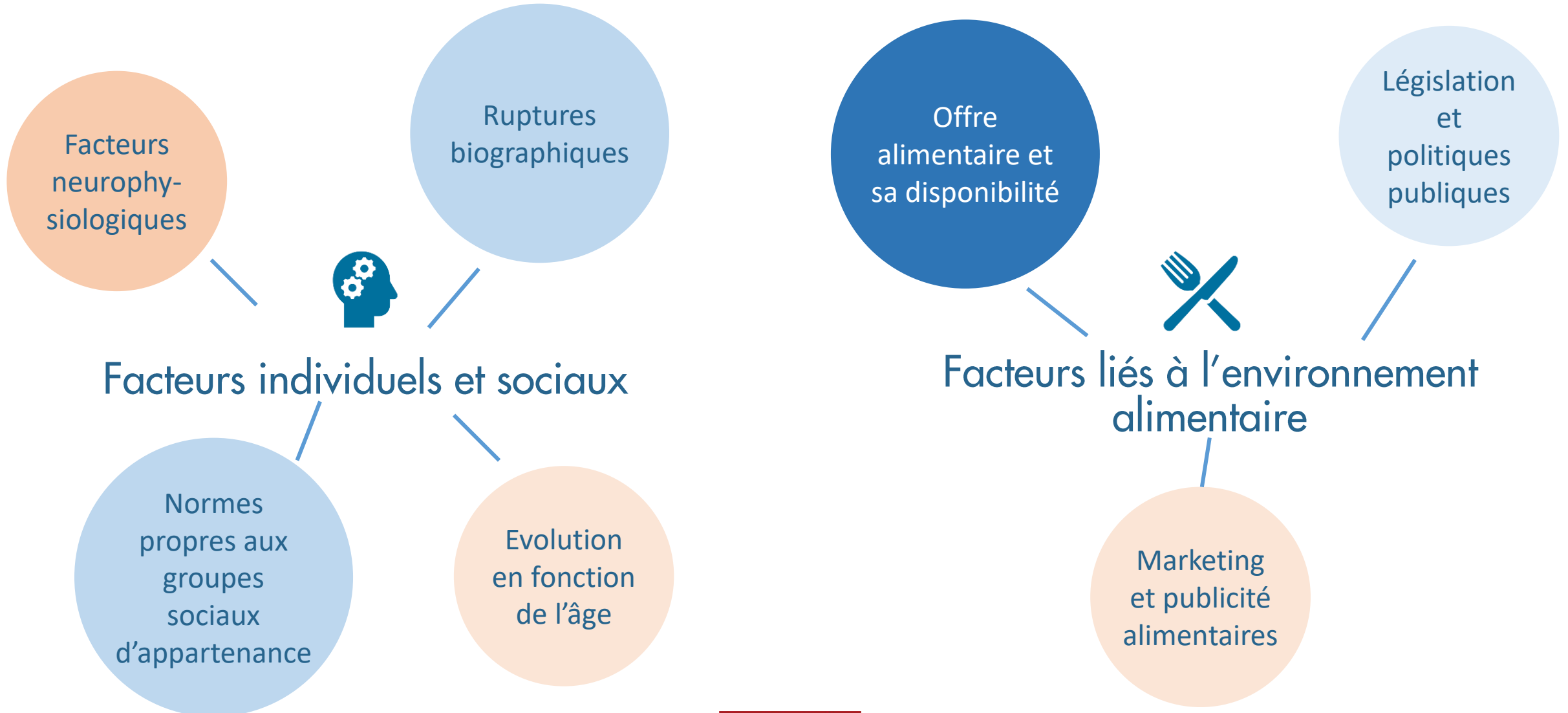
Des préoccupations de plus en plus fortes en France

2. Contraintes limitant les possibilités de transition

- Part de plus en plus réduite des **dépenses liées à l'alimentation** (13,4 % en 2017 contre 20 % dans les années 1970) - *Eurostats*.
- De **fortes disparités** en matière de consommation selon le niveau de vie qui persistent.
- Des préoccupations sanitaires et environnementales associées à l'alimentation de plus en plus diffusées mais pouvant être perçues comme des **injonctions et contraintes** pour les ménages les plus modestes ou en situation de précarité alimentaire.
- Nécessité de représenter, au travers des messages et recommandations officiels sur l'alimentation, une vision plus **diverse et inclusive de l'alimentation** compatible avec des systèmes alimentaires durables.



3. Facteurs de changement des comportements alimentaires



4. Evolutions récentes comportements alimentaires en matière de durabilité

Substitutions intra-catégories d'aliments

Valoriser des modes de production, transformation, distribution plus «durables»

Substitutions inter-catégories d'aliments

Changements quant aux quantités consommées des différentes catégories de produits

Source : audition de Louis-Georges Soler (INRAE) – octobre 2021

Chiffres clés

- L'origine figure parmi les **4 premiers critères** déclarés de choix au moment de l'achat (Source : INCA3).
- **70% des Français** se disent prêts à payer plus cher pour garantir une juste rémunération des producteurs (Source : Opinionway).

Chiffres clés

- En 2020, **25%** des Français se déclarent flexitariens (Source : FranceAgriMer).
- Plus de **3 Français sur 4** se disent prêts à diminuer leur consommation de protéines animales et privilégiant des produits de meilleure qualité, tant environnementale que gustative (Ifop 2021).

3

Quelles sont les recommandations du CNA pour aller vers une alimentation compatible avec des systèmes alimentaires durables ?

Recommandations clés



A – Mieux éduquer et informer sur les pratiques alimentaires et les modes de production cohérents avec les objectifs de transition vers des systèmes alimentaires durables

Recommandation n°1. Redéfinir les repères nutritionnels officiels adaptés à chaque âge de la vie et à l'activité physique de manière à prendre également en compte **les enjeux de durabilité.** (2/49)

Recommandation n°4. Mettre en place des **campagnes d'information à destination du grand public pour encourager le rééquilibrage dans la consommation de produits animaux et végétaux**, en lien avec les repères nutritionnels officiels. (3/49)

Recommandation n°9. Inscrire des **actions éducatives sur l'équilibre alimentaire et l'alimentation compatible avec la durabilité des systèmes alimentaires en général**, et notamment sur le **rééquilibrage entre la consommation de produits d'origine animale et végétale**, dans le **programme de l'Éducation nationale et de formation des enseignants**, en assurant l'allocation des moyens financiers et humains nécessaires pour les écoles.

** Nombre de positions dissensuelles sur les 49 structures représentées.*

Recommandations clés



B – Garantir l'information sur les qualités des produits et mieux informer les consommateurs

Recommandation n°22. Mettre en place un dispositif d'affichage environnemental pour les produits alimentaires qui **encourage le rééquilibrage dans la consommation de produits d'origine animale et produits d'origine végétale et la consommation de produits issus de modèles agricoles durables** (agriculture biologique, agroécologie) en intégrant notamment **l'indication du mode d'élevage.** (4/49)

Recommandation n°24. Renforcer **l'encadrement de la publicité et le marketing alimentaires** diffusés sur les **réseaux sociaux et sites internet** à destination des plus jeunes afin de limiter la promotion de produits peu compatibles avec des systèmes alimentaires durables. (1/49)

** Positions dissensuelles*

Recommandations clés



C – Accompagner et donner les moyens à la restauration collective d’être un levier des transformations des pratiques alimentaires

Recommandation n°26. Renforcer la formation continue et initiale des professionnels de la restauration collective privée et publique (cuisiniers/ères, responsables de cuisine centrale ou de restaurant, responsables qualité, diététiciens/ennes, etc.). (5/49)

Recommandation n°28. Mettre en place, développer et réformer l’accompagnement économique de la restauration collective. (1/49)

** Positions dissensuelles*

Recommandations clés

D – Promouvoir les pratiques de production, de transformation et de commercialisation contribuant au développement d'une offre de produits issus de méthodes de production plus respectueuses de l'environnement, du bien-être animal et de la santé humaine, en limitant le gaspillage alimentaire

Recommandation n°32. Rééquilibrer progressivement les aides et subventions publiques pour soutenir les modes de production en faveur de **l'environnement, de la qualité nutritionnelle et du bien-être animal.** (1/49)

Recommandation n°33. Défendre la mise en œuvre au niveau européen de **mesures de protection des produits agricoles et alimentaires** vis-à-vis de la concurrence des produits importés ne respectant pas les normes sanitaires et environnementales européennes. (1/49)

Recommandation n°39. Développer **l'offre commerciale** (distribution, commerces de proximité, restaurations collective et commerciale) **de produits et plats à base d'aliments d'origine végétale, favorables à des systèmes alimentaires durables**, peu transformés, de bonne qualité nutritionnelle et simples à cuisiner. Promouvoir notamment les engagements volontaires allant dans ce sens et flécher des financements publics et des appels à projets vers ces produits, en se basant sur un bilan environnemental fondé sur des données d'ACV indépendantes. (1/49)

* *Positions dissensuelles*



E – Développer la recherche sur des dynamiques alimentaires en cours pour lesquelles le CNA estime les travaux de recherche insuffisants

Recommandation n°44. Développer la recherche publique pour mieux **identifier les régimes combinant plusieurs caractéristiques** de durabilité.

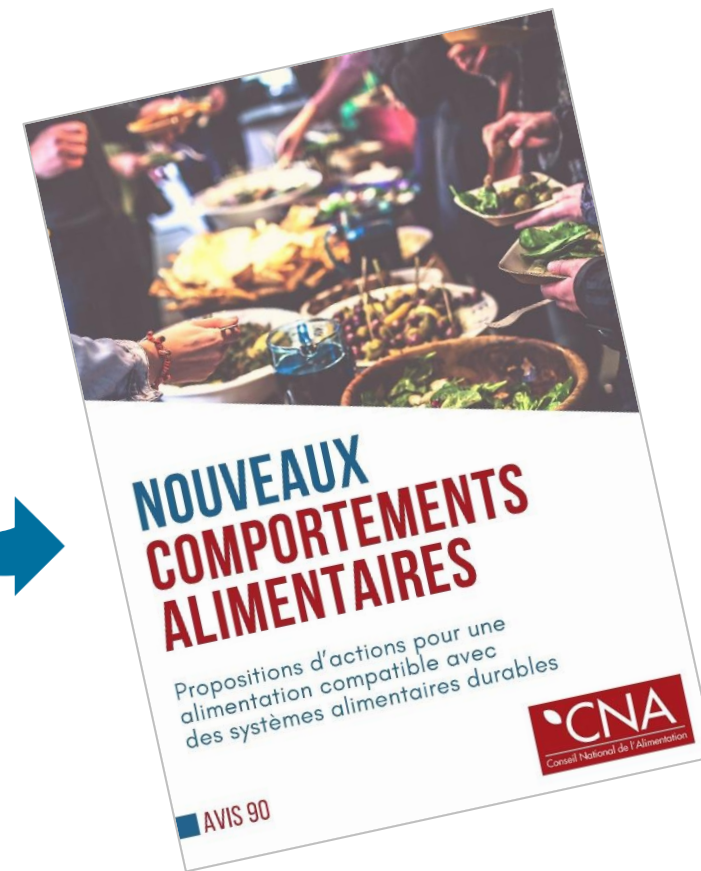
Recommandation n°49. Développer la recherche publique sur **l'impact des réseaux sociaux** comme leviers pour diffuser une information vérifiée et régulée et sur leur rôle **dans l'évolution des comportements alimentaires**, en particulier chez les enfants et les adolescents.

Pour aller plus loin



Retrouvez l'avis 90 du CNA en [cliquant ici](#)

→ [Résumé](#)



Retrouvez-nous également sur [Twitter](#), [Facebook](#), [LinkedIn](#) ou [Instagram](#)...

... et via notre lettre d'information « [Les mots du débat](#) » pour rester informé sur les initiatives de participation citoyenne sur l'alimentation !





Comment mieux prévenir et lutter contre la précarité alimentaire ?

Présentation de l'avis n°91 du CNA

Académie de l'agriculture – 15 février 2023

Mauranne Lachaise, chargée de concertation au CNA



1

Avis 91 - Mandat et modalités de travail

1. Mandat et modalités de travail

Présidence :

M. Franck Le Morvan (Président du groupe)

Mme Magali Ramel (Modératrice du groupe)



Objectifs du mandat

La cartographie dynamique des populations les plus exposées à la précarité alimentaire (...)

L'amélioration de l'existant en matière de lutte contre la précarité alimentaire (...);

L'état des lieux des solutions complémentaires ou alternatives à l'aide alimentaire dans une optique de prévention, d'autonomie et d'inclusion;

Les leviers d'action pour assurer à tous un accès à une offre alimentaire durable;

La pertinence d'un socle alimentaire fondamental ou « sécurité sociale de l'alimentation » et son contenu.



Chiffres clés

12 mois de travaux (octobre 2021 - octobre 2022)

12 réunions

22 experts auditionnés

47 structures dans le tour de table



Modalités de travail

Auditions

Anciens avis

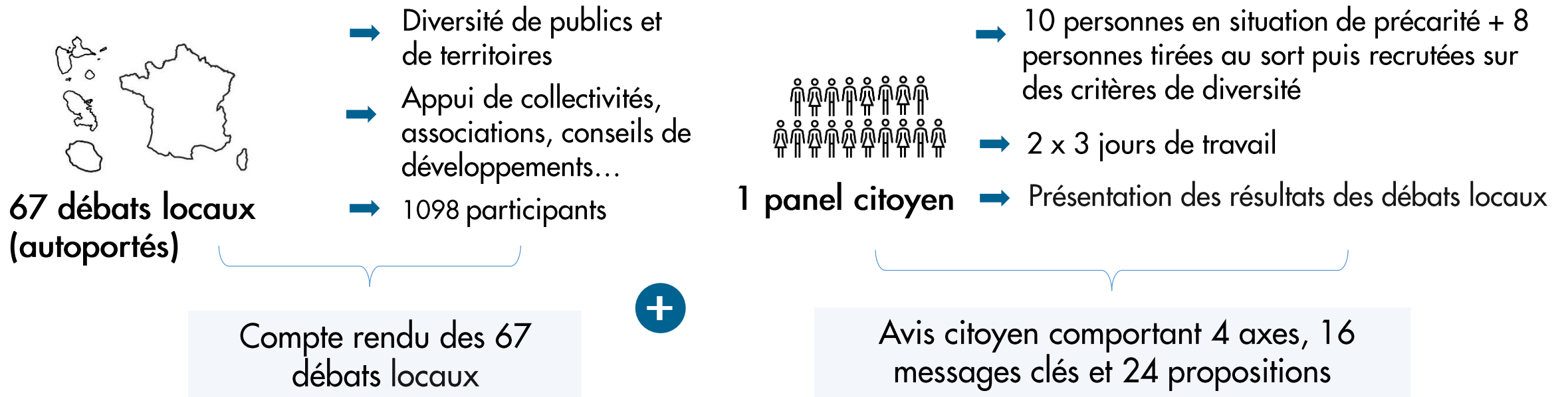
Dispositif de participation citoyenne

Tableaux SWOT : identification des forces/faiblesses/opportunités/menaces pour le **chèque alimentaire durable** et la **sécurité sociale de l'alimentation**

1. Mandat et modalités de travail : la démarche de participation citoyenne

Dans le cadre du groupe de concertation « prévenir et lutter contre la précarité alimentaire », le CNA a souhaité associer des citoyennes et citoyens à ses réflexions et en particulier des personnes en situation de précarité.

Avec l'appui de la Commission nationale du débat public, **2 outils participatifs** ont été mis en place de janvier à avril 2022 :



2

Avis 91- Contenu de l'avis

2. Contenu de l'avis : clés de lecture

- I. Introduction
- II. Constats et enjeux (4 axes)
- III. Recommandations clés
- IV. Tableau des Recommandations (4 ambitions)

Enrichi par des éléments issus de la participation citoyenne

➤ Identification des destinataires des recommandations

Ambitions partagées	Leviers d'action	Recommandations	Précisions en cas d'absence de consensus	Destinataires	Echéance	
C. Améliorer l'aide alimentaire telle que définie à l'article L. 266-2 du CASF («	Améliorer l'accès à l'aide alimentaire	31. Réaffirmer plus fortement l'inconditionnalité de l'accueil pour l'aide alimentaire d'urgence en levant les obstacles à sa mise en œuvre effective (éloignement des lieux de distribution, contrôles de police, etc.).			Pouvoirs publics, Organismes habilités au titre de l'aide alimentaire	Dès que possible
		32. Pour l'aide alimentaire "régulière", limiter la fourniture de justificatifs à l'essentiel (simplification des procédures internes, appui au déploiement du système de tarification sociale à l'aide de cartes) pour simplifier les démarches d'accès à une aide alimentaire tout en gardant à l'esprit que les démarches d'accès à l'aide alimentaire sont également des moments liés à la mise en œuvre d'un accompagnement des personnes.			Collectivités territoriales, Organismes habilités au titre de l'aide alimentaire...	Dès que possible

V. Suivi des avis

Annexes (sigles, auditions, membres du groupe de concertation, synthèse des SWOT sur le chèque alimentaire et la Sécurité sociale de l'alimentation, avis citoyen, etc.)

2. Contenu de l'avis : objectifs de l'avis

3 objectifs

- ✓ les mesures et orientations prises pour prévenir et lutter contre la précarité alimentaire permettent à **chaque personne d'avoir un accès digne à une alimentation suffisante et de qualité**
- ✓ il est urgent d'impulser des évolutions dans l'approche de la lutte contre la précarité alimentaire (LPA) en France pour qu'elle puisse **mieux répondre aux besoins et aux attentes des personnes** qui connaissent la précarité alimentaire
- ✓ la prévention et la LPA doivent être menées en **cohérence avec d'autres objectifs généraux des politiques publiques** : la lutte contre la pauvreté et les exclusions, la transition écologique, la souveraineté alimentaire, la santé publique

2. Contenu de l'avis : constats et ambitions partagés

4 constats

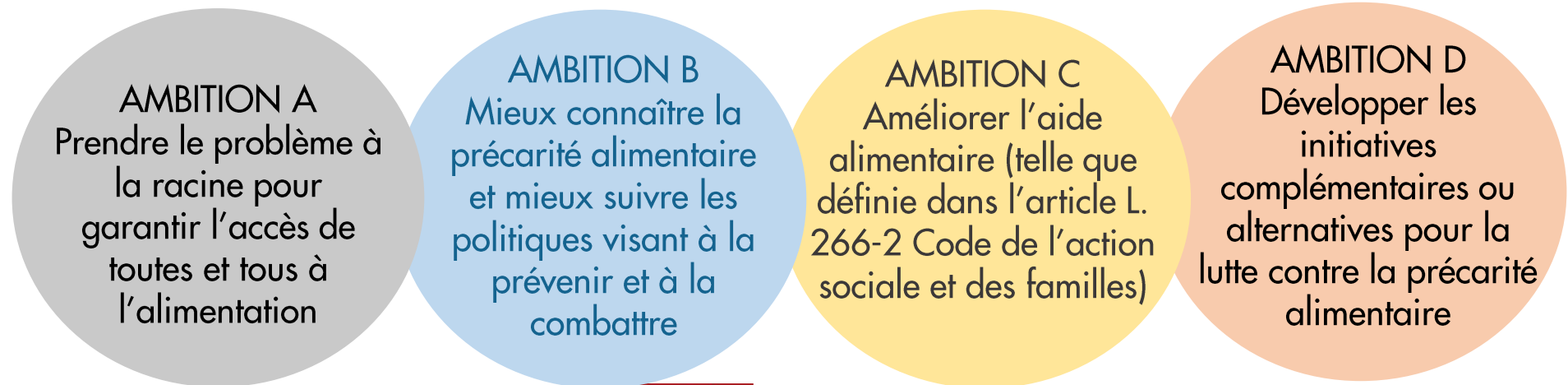
1. Le phénomène de la précarité alimentaire est **massif mais mal connu** car il est principalement appréhendé à travers la mesure de la pauvreté et de l'aide alimentaire distribuée.

2. Les politiques publiques de prévention et de lutte contre la précarité alimentaire mises en œuvre aujourd'hui en France sont **structurellement centrées sur l'aide alimentaire**.

3. **L'aide alimentaire n'ayant pas vocation à répondre à tous les enjeux de la précarité alimentaire**, les initiatives complémentaires ou alternatives doivent être développées.

4. La précarité alimentaire est un problème multidimensionnel qui appelle une **approche systémique** des enjeux, dans le cadre d'une démocratie alimentaire à construire.

4 ambitions



2. Contenu de l'avis : leviers et recommandations clés

AMBITION A - Prendre le problème à la racine pour garantir l'accès de toutes et tous à l'alimentation

1. Reconnaître et mettre en œuvre le droit à l'alimentation et aller vers une démocratie alimentaire

Recommandation n°1. Inscrire le droit à l'alimentation dans le droit français et européen et assurer les conditions de mise en œuvre d'une démocratie alimentaire, pour garantir à chacun un accès à une alimentation saine, sûre, digne et durable (...).

Recommandation n° 5. Expérimenter la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation au sein des régimes de base de sécurité sociale (...).

2. Créer les conditions pour la participation et l'écoute des personnes en situation de précarité

Recommandation n°6. Associer des citoyens et citoyennes, notamment des personnes en situation de précarité, dans leur diversité, à l'élaboration et à la validation des politiques de prévention et de lutte contre la précarité, à toutes les échelles de territoires (...).

3. Changer le regard de la société sur la précarité alimentaire et lutter contre les préjugés, les stigmatisations

Recommandation n°9. Contribuer au changement de regard sur les personnes en situation de précarité, notamment par des actions de formation et de coformation, de sensibilisation ; mobilisant les réseaux pour accueillir sans préjugés ; favorisant les lieux de mixité sociale et de partage autour de l'alimentation ; travaillant les mots employés (...)

2. Contenu de l'avis : leviers et recommandations clés

AMBITION A - Prendre le problème à la racine pour garantir l'accès de toutes et tous à l'alimentation

4. Agir sur le pouvoir d'achat des ménages

Recommandation n°11. Pour permettre à toutes et tous l'accès à une alimentation saine et durable, **agir sur les ressources financières des ménages** (salaires, minima sociaux y compris pour les jeunes, retraites...), y compris dans le cadre de politiques ambitieuses de création d'emploi.

5. Agir sur l'environnement alimentaire : assurer une offre alimentaire suffisante, durable et de qualité

Recommandation n°14. Coordonner les politiques sectorielles pour une cohérence autour de l'accès à l'alimentation de qualité pour tous (logement, emploi, éducation, commerce, aménagement du territoire, agriculture) et faire des territoires le levier de cette mise en cohérence (...).

Recommandation n°15. S'assurer de la disponibilité d'une offre alimentaire de qualité pour tous et toutes dans tous les territoires et notamment les Outremer, les quartiers prioritaires et les zones rurales (...).

Recommandation n°17. Reconnaître une exception agri-alimentaire au niveau européen et français, notamment dans le cadre des échanges commerciaux.

2. Contenu de l'avis : leviers et recommandations clés

AMBITION B - Mieux connaître la précarité alimentaire et mieux suivre les politiques visant à la prévenir et à la combattre

1. Diagnostic : Améliorer l'identification et le suivi des personnes en situation de précarité alimentaire

Recommandation n°20. Améliorer la connaissance des situations de précarité alimentaire en France en :

- Poursuivant l'analyse de l'alimentation des personnes en situation d'insécurité alimentaire en population ;
- Poursuivant l'analyse de l'alimentation des usagers de l'aide alimentaire et le travail entrepris par la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) du Ministère de la santé, avec la participation des associations concernées et des personnes ayant recours à l'aide alimentaire.
- Conduisant une étude pour mieux comprendre la micro-économie du porte-monnaie des ménages en situation de pauvreté (...).

Recommandation n°21. Encourager les collectivités locales à constituer des réseaux au niveau des territoires, et des villes en premier lieu, pour développer leurs actions d'identification des personnes en situation de précarité alimentaire (...).

Recommandation n°22. S'appuyer sur les initiatives d'aller vers (points itinérants, action sociale "hors les murs", partenariats entre universités et associations étudiantes) et celles qui répondent aux enjeux de lien social (jardins partagés, cantines solidaires ouvertes à toutes et tous et complémentaires à la distribution de denrées) permettant d'identifier les personnes en situation de précarité alimentaire et de non-recours à l'aide alimentaire. Y intégrer la participation citoyenne (...).

2. Mieux suivre et évaluer les dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire au regard des besoins

2. Contenu de l'avis : leviers et recommandations clés

AMBITION C - Améliorer l'aide alimentaire (telle que définie dans l'article L. 266-2 Code de l'action sociale et des familles)

1. Améliorer l'accès à l'aide alimentaire

Recommandation n°36. Renforcer l'information sur l'accès aux droits des personnes pour mieux lutter contre le non recours aux droits sociaux.

2. Améliorer l'accueil

3. Améliorer l'accompagnement

4. Renforcer la coordination des acteurs

Recommandation n°41. Améliorer la coordination des acteurs de l'aide alimentaire à toutes les échelles (locale, nationale, européenne) (...). Mobiliser et pérenniser les crédits et dispositifs de la stratégie pauvreté (...) pour faciliter la mise en œuvre de cette mesure.

5. Garantir la qualité des denrées alimentaires distribuées

6. Ajuster les financements des structures de l'aide alimentaire

Recommandation n°53. Augmenter l'aide de l'État pour qu'une partie de l'aide alimentaire soit issue des producteurs locaux pratiquant l'agriculture durable, dans l'objectif d'améliorer la qualité, la diversité et la durabilité des produits alimentaires des personnes en situation de précarité et de rémunérer décemment les producteurs français et la souveraineté alimentaire française.

2. Contenu de l'avis : leviers et recommandations clés

AMBITION D - Développer les initiatives complémentaires ou alternatives pour la lutte contre la précarité alimentaire

1. Soutenir les nouvelles actions de solidarité alimentaire
2. Développer la coordination territoriale et multi-partenariale
3. Renforcer l'apport de la restauration collective
4. Créer des fonds dédiés permanents pour soutenir ces dispositifs

Recommandation n°69. Créer un fonds permanent pour accompagner des initiatives de solidarités alimentaires ouvertes à toutes et tous visant à l'accès à une alimentation durable et de qualité ; s'inscrivant dans une dynamique émancipatrice par un investissement fort en animation pour un partage des savoirs sur l'alimentation ; proposant des moments et espaces conviviaux, qui contribuent à ce que les personnes soient parties prenantes du projet.

Prévenir et lutter
contre la précarité
alimentaire

Conclusion

Pour aller plus loin



Retrouvez l'avis 91 du CNA en [cliquant ici](#)

- [Résumé](#)
- [Dossier presse](#)



Retrouvez-nous également sur [Twitter](#), [Facebook](#), [LinkedIn](#) ou [Instagram](#)...

... et via notre lettre d'information « [Les mots du débat](#) » pour rester informé sur les initiatives de participation citoyenne sur l'alimentation !



Temps
d'échange



Avez-vous des
questions ?

Merci pour votre attention!



Conseil National de l'Alimentation
78 rue de Varenne
75349 Paris 07 SP

www.cna-alimentation.fr



[Conseil National de
l'Alimentation](https://www.facebook.com/ConseilNationaldeAlimentation)



[@CNA Alim](https://twitter.com/CNA_Alimentation)



[Conseil National de
l'Alimentation](https://www.linkedin.com/company/ConseilNationaldeAlimentation)